Rx Par. 23. oct. 64 ; A Orange ce 14e octobre 1664. N.1404.

Monsieur.

La publication que Ls Majestez ont faicte de la p. a. ne tient contin. d'estre en bon estat de la part que Sa Ma. dame Sa mere a Nous Scrit, Nous trouue de leur conduicte ne nous chiffre pour celle de ce faict, quel Nous doibt rendre, mons. qui Ls le doibt Pour aultant pour ung ordre de Leurs affaires Nous Commettons mon Cousin ainsy que Ls Nous escrit, Nous ayant Nous dict Tres, Cas Le Sr. de Beauregard me dict a Nous dict pour une Bonne Correspondance qui est entre Sa Ma. et nous, que Nous fait la proposition pour auoir Sa Seurte des Assaires de la Conservation de partie de Lr Estats, qui Z ppl. de au Service de Leur Ville, Et que Leur Conservation Joincte a celle, que Nous Desirons Sy Nous Obligeoit La Nous Ls Sr. Ls Nous Pregarde de Nous Declarer, quand mons. de Zoutt Bre de Nous Pourra Sur about, Et Nous Nous Pria Ds Ls Estats, Nous Voyz Bien, Monsieur, que Le Point de Leurs Pretentz, quil produict, Cest Nous mesme Ls Nous Pardonnez, mais Ce Sont Les mesmes qui Sont Ennemis Sur qui Ls Addre Leur a Donné Cas Leur Prince ou Roy Nouz, Et ainsi Nauray Subiect de Vous Entretenir, mons. Montmaur, que Nostre Parlement S. Etat Assemb. a Commandé Audict Sr. mons, mais Ls. Ls. Seigneurs Estats auoit Leur Sur Leur affaire, quelz Cette Ville Estime Importante, qui a Ete Conduicte en Leur Nouz Vnion Et Amitié de

502

Le sieur Hamelet dans notre entretien, qu'il a eu avec moi
sur la proposition de la paix - que l'on a faite à quelques villes
sous la province; et toute cette province - est - villes - s'est
soumise, et Deputez n'ont fait que paroître aux yeux de
tout leur Estat, il est vray que nous sommes en
quelque fort chemin pour la paix, mais grand a dire
il y a encore de la peine et beaucoup plus grande
que la guerre, car de tout cela j'en ai dit - et ainsi
de la paix, il y a quelque chose à y diligence de
Nouveau - pour ainsi monsieur Hamelet, et qu'il faut
soupçon ait fait plus de soudureté, mais pourtant on fait
tout bien de ses protestations,

Il y a eu, monsieur, que le sieur Nous adresse dans bonne qui
contient trois articles, que Son Altesse doit faire
pour preuve, et qui est, pour nous y voir, et souhaitent
pour toute contente que Nous et nous Ambassadeur dans les
duquel il dit que il est apporté à obtenir à son pays - Le troisième
de mon, qui a eu dit dit ambassade que c'était fait
suspect de - Notre retardement et ainsi, que si on
son maître lui a mis - de prendre ce soin de l'affaire
de la, et qu'il ne pouvait faire sans nous, et vu la loi
publique immédiat que nous avons de dépêcher vers Altesse, le sieur
bien par un domestique dit - de Rhin, qui doit faire
un long voyage, mais Monsieur sait pas où, tant y a, il
part, nous le souhaitons et je mettre Altesse Ramay le bien de
vous et Notre.

© Koninklijke Verzamelingen, Den Haag
Archief Constantijn Huygens, G1-6.3
https://resources.huygens.knaw.nl/briefwisselingconstantijnhuygens/brief/nr/6326a